

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: J'aimerais m'étendre davantage sur la question des crimes reliés à la drogue. Il faut noter non seulement que 70 p. 100 des crimes graves commis au Canada sont reliés à la drogue, mais aussi que 50 p. 100 des détenus dans les établissements fédéraux sont en prison à cause de délits concernant le trafic et le commerce de la drogue. Nous avons dépensé 4 millions de dollars pour la Commission LeDain, qui a recommandé le traitement obligatoire des narcomanes invétérés, mais nous n'avons jamais appliqué les recommandations du rapport. Cela veut sans doute dire un autre gaspillage de 4 millions de dollars. Tous ceux qui s'occupent des problèmes causés par la drogue savent que nos méthodes actuelles sont tout à fait inefficaces. A cause de cela, le taux du crime au Canada continue à augmenter. A Vancouver, un coroner a découvert qu'en trois ans, 1,000 décès étaient directement imputables aux drogues puissantes, qui sont toutes reliées d'une façon ou d'une autre aux activités criminelles.

Au Japon, grâce à un programme de traitement médical obligatoire destiné aux héroïnomanes, on a réussi à ramener le nombre de narcomanes de 40,000 à 100. Le Japon a peut-être une culture différente de la nôtre et une société plus homogène mais, monsieur l'Orateur, nous pourrions certainement voir un peu ce qu'on fait ailleurs pour résoudre la principale cause du crime au Canada. La Grande-Bretagne compte 50 millions d'habitants dont 3,000 sont des héroïnomanes. Les Britanniques ont adopté un programme en vue de «décriminaliser» les usagers de la drogue. Cela ne veut pas dire qu'ils ont légalisé la distribution des drogues puissantes, mais plutôt qu'ils isolent les narcomanes et les soignent. Nous devrions faire de même afin d'essayer de faire échec à l'emprise insidieuse de la drogue dans les écoles où la seule chose que les narcomanes puissent faire pour obtenir les moyens de satisfaire leur vice est d'initier un plus jeune à la drogue. C'est ainsi que l'usage de la drogue fait boule de neige dans nos villes. Le gouvernement ne fait rien pour empêcher que cela ne se produise.

En Colombie-Britannique, nous commençons à croire que le gouvernement ignore notre existence. C'est là que le problème de la drogue est le plus grave au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: J'aimerais citer les propos du coroner de Vancouver à ce sujet, après qu'il eut constaté que les stupéfiants avaient causé un millier de décès. Selon la Province de Vancouver, le coroner aurait dit qu'il faudrait songer sérieusement à instaurer un système de cures d'entretien pour les narcomanes contrôlé par l'État, à la fois au Canada et aux États-Unis, ou bien à appliquer avec rigueur, sur tout le continent, les lois contre les stupéfiants. Selon lui, la Colombie-Britannique est pratiquement laissée à elle-même pour s'occuper de 65 p. 100 de tous les narcomanes du Canada et il est temps que le gouvernement fédéral prenne les choses en main et agisse à l'échelon national et international pour mettre fin au lucratif trafic de l'héroïne.

Aussi longtemps que nous continuons de considérer le crime d'une façon unilatérale et simpliste, nous ne réussirons qu'à mettre les délinquants derrière les barreaux. C'est nécessaire dans bien des cas, et dans bien des cas également le public est protégé, car il n'y a ainsi pas de récidive, mais on ne s'attaque pas aux racines du mal. J'ai mentionné tantôt que les problèmes des Indiens ne sont pas résolus, si ce n'est de façon superficielle par quelques travailleurs sociaux. Il existe également quelques centres d'accueil pour les Indiens. Cependant, l'essentiel du pro-

OTAN—Décoration

blème chez les autochtones, c'est le système d'éducation. Nous continuons de fausser l'image que l'Indien se fait de lui-même, tout comme nous le faisons pour l'histoire des Indiens du Canada. Tant que nous n'aurons pas réussi à inculquer à l'Indien la fierté de sa culture, nous verrons s'aggraver le problème insidieux de la surimposition de la culture blanche à la culture indigène, avec les graves problèmes sociaux et criminels qui s'ensuivent.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du contrôle des armes à feu. Je suis en parfait désaccord sur à peu près tout ce qu'a dit le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) à propos. Je me demande même s'il a lu le bill. Il parlait de l'autorisation des armes à feu. J'ai lu le bill et je n'ai rien trouvé concernant l'autorisation des armes à feu; il est plutôt question de l'enregistrement des armes. La plupart des clubs de tir au Canada de même que la majorité des fédérations de la faune sont en faveur de cette proposition, et nous sommes nous-mêmes en train de l'étudier.

Je m'oppose à l'enregistrement des armes à feu, monsieur l'Orateur. J'estime qu'il s'agit là d'une inutile mesure bureaucratique. Exiger toutefois qu'un citoyen agisse de façon responsable et obtienne un permis pour acheter une carabine ne me semble pas constituer une atteinte intolérable à ses droits.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il est déjà plus de 5 heures; conformément à l'ordre adopté le vendredi 27 février, nous allons maintenant passer à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion et les bills publics.

[Français]

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, nous sommes d'accord, c'est-à-dire par voie de négociations ordinaires, de discuter de la motion n° 43.

Avant de la proposer, . . .

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE DISTINCTION HONORIFIQUE POUR LES MILITAIRES DE L'OTAN

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Tous les députés sont d'accord pour que la motion n° 43, inscrite au nom du député de York-Centre (M. Kaplan), soit modifiée avant d'être présentée, et se lise donc ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité de prendre des mesures immédiates pour créer une distinction honorifique pour services rendus par les membres anciens et actuels des Forces armées canadiennes dans le cadre de l'OTAN, en reconnaissance de leur dévouement et de leur haut niveau d'excellence, compte tenu de ce que de telles distinctions existent déjà dans le cas des membres des Forces armées canadiennes servant dans le cadre des forces du maintien de la paix des Nations Unies et de ce que les militaires de l'OTAN méritent la même considération.